



# Procès-verbal

## Commission des Règlements

Réunion du : 01 mars 2023  
A : Baume Les Dames  
Présidence : M. CORROYER.  
Présents : MM. CRETENET – FAIVRE VUILLIN – GERALDES – HOFF –  
JOURNOT – KHELIFI – VANOOTEGEM - VIENOT.  
Excusés :

### . LITIGE.

#### LITIGE N° 52 VILLARS SAINT MAURICE BLUSSANS 3 / SOUS ROCHES 2. Seniors D3 – Gr B du 11/12/2022

Courrier du club de Villars Sous Ecot

#### La commission

Après avoir pris connaissance du mail du club de Villars Sous Ecot via sa boîte mail officielle  
Confirme la décision prise lors de la séance du 19 décembre 2022.  
(Mail le 02/03/2023)

\*\*\*\*\*

### . FORFAITS SIMPLES DECLARES HORS DELAI.

#### MATCHES DU 18/01/2023

MORTEAU MONTLEBON / BELFORT FUTSAL

Seniors Barrage D1 Futsal

#### MATCHES DU 25 ET 26/02/2023

DRUGEON SPORT 2 / LEVIER 3

Coupe HDCB – Gr K

FRASNE 3 / MASSIF HAUT DOUBS 2

Coupe HDCB – Gr K

*Amende réglementaire aux clubs soulignés :*

*Seniors Forfait déclaré hors délai 50 euros.*

*Jeunes Forfait déclaré hors délai 35 euros.*

### . FORFAITS SIMPLES NON DECLARES.

#### MATCHES DU 25 ET 26/02/2023

VILLARS S/DAMPJOUX 2 / COURTEF.LES PLAINS 2

Coupe HDCB – Gr C

*Amende réglementaire aux clubs soulignés :*

*Seniors Forfait non déclaré et non officialisé 100 euros.*

*Jeunes Forfait non déclaré et non officialisé 65 euros.*

**Le Président,  
Th. CORROYER**

**Le Secrétaire,  
D. HOFF**

*RAPPEL : Les décisions de la Commission des règlements sont susceptibles d'appel dans les formes et conditions prévues aux articles 188, 190 et 3.4 de l'Annexe 2 des Règlements Généraux de la F.F.F.*